

DÉCISION DU PRESIDENT

DP2022_14

ATTRIBUTION MARCHÉ TVX2021-03 TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ÉTANCHEITÉ - COUVERTURE FINALE ISDND NICOLE LOT 1 TERRASSEMENT/ÉTANCHEITÉ - LOT 2 PUIITS MIXTES/RÉSEAU BIOGAZ ET LIXIVIATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n°DL2021-09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégations de compétences au Président notamment pour la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement pour les marchés publics pouvant être passés selon la procédure adaptée,

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence,

Vu la consultation lancée le 28 décembre 2021 sur la plateforme Marchés Online,

Vu les offres reçues avant la date limite de remise des offres fixée au 1^{er} février 2022 à 17h00 dont le détail dans l'ordre d'arrivée est le suivant : 1

LOT 1 - TERRASSEMENT/ÉTANCHEITÉ

N°	Candidats
1	EUROVIA
2	BUESA
3	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
4	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN
5	LALANNE ET FILS

LOT 2 - PUIITS MIXTES/RÉSEAU BIOGAZ ET LIXIVIATS

N°	Candidats
1	GETECH
2	GEOBIO
3	PRODEVAL

Vu les critères de jugement des offres identiques sur les 2 lots :

Prix	50%
Valeur technique	40%
Délai de réalisation	10%

Au terme de l'analyse préalable des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre AC2i, le pouvoir adjudicateur a décidé d'engager les négociations avec les trois premiers candidats du Lot 1 et les trois candidats du Lot 2.

Au terme de l'analyse des offres issues des négociations présentées le 14 mars 2022, le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché TVX2021-03 comme suit :

- Lot 1 : BUESA classé en première position pour un montant de 283 369,80 € HT
- Lot 2 : GETECH classé en première position pour un montant de 157 217,20€ HT

Le Président,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'attribuer le marché n° TVX2021-03 d'une durée de 5 mois (non comprise la période de préparation) à compter de sa notification :

Lot1 : **BUESA** Rue René-Gomez 34 535 BEZIERS Cedex (siège) pour un montant de 283 369,80 € HT

Lot 2 : **GETECH** 55, rue René-Cassin 31570 STE-FOY-D'AIGREFEUILLE pour un montant de 157 217,20€ HT

- Article 2 : **PRÉCISE** que le marché sera notifié aux prestataires susvisés.

Fait à Damazan, le 5 avril 2022

Le Président,
Michel MASSET

2